

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2026 – 115

Objet : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROJET DE LIAISON ENTRE PONTARMÉ ET THIERS-SUR-THEVE - PHASE 4 DU SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES CYCLABLES

NOUS, Alain Battaglia, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire n° 40-CC230426 en date du 23 avril 2026 constatant l'élection du Président,

Vu la délibération n° 44-CC230426 du Conseil communautaire en date du 23 avril 2026, donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dans les limites fixées par ladite délibération ;

Vu la délibération n° 2021-CC-03-045 du 6 juillet 2021, approuvant le Schéma directeur Cyclable de la CCSSO ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation de la liaison entre Pontarmé et Thiers-sur-Thève ;

Considérant la proposition financière établie de la société ISR – Ingénierie Sécurité Routière du 23 mars 2026 ;

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition financière de la société ISR – Ingénierie Sécurité Routière, 29 rue Saint-Germain, 60200 Compiègne sur la réalisation d'une étude de faisabilité, pour un montant de 5 850 € HT soit 7 020,00 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le **02 JUL. 2026**



Alain BATTAGLIA

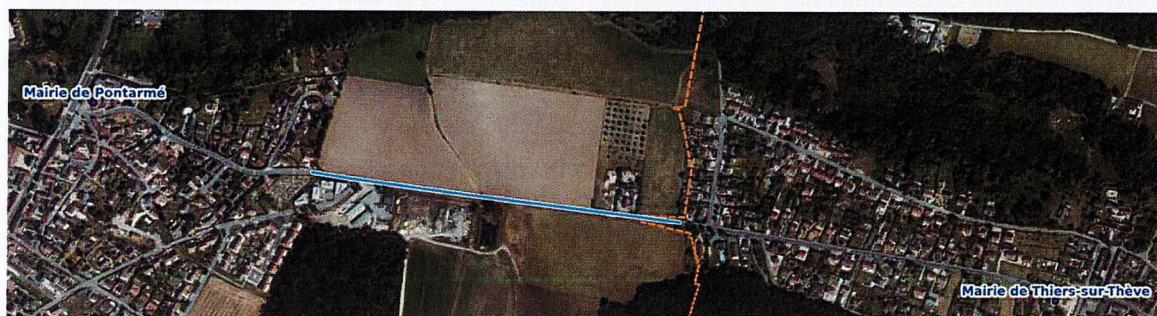
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : **03 JUL. 2026**

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

03 JUL. 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Étude d'une liaison douce entre Pontarmé et Thiers-sur-Thève – RD607

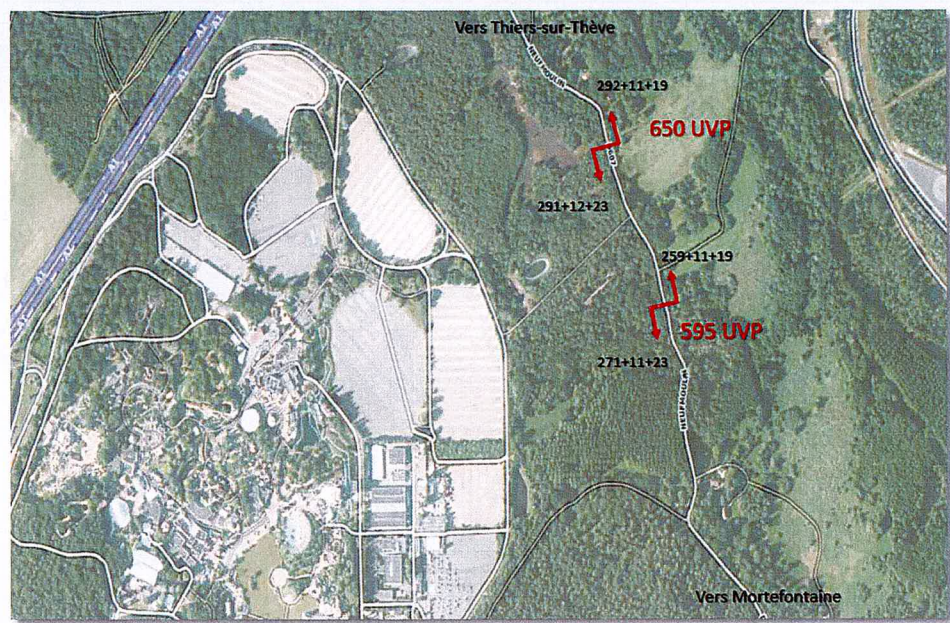
Note méthodologique

Contexte et objet de la mission

Le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, prévoit une liaison entre Pontarmé et Thiers-sur-Thève, qui prendra la forme d’une voie verte entre deux zones de voie partagée. Cette liaison entre les deux communes est assurée par la RD607, qui supporte un faible trafic, de l’ordre de 650 véhicules/jour (comptages ISR 2023).



Cette RD607 est très utilisée par les cyclistes, notamment parce qu’elle dessert le Parc Astérix au sud de Thiers-sur-Thève, pour lequel nous avons travaillé récemment. Comme le montre l’image ci-dessous, une quarantaine de cyclistes empruntent la RD607 chaque jour, au droit du Parc Astérix.



Comptages VL+PL+Vélo par sens en 2023

A partir d’une analyse fine des trafics et des vitesses pratiquées entre les deux communes, nous définirons les meilleures conditions d’implantation de cette voie verte, ainsi que ses raccordements aux deux extrémités.

Une analyse rapide des enjeux montre plusieurs sujets qui devront faire l’objet d’une attention particulière : l’entreprise Parcs & Sports dispose d’un accès à la RD607, l’assainissement pluvial doit être regardé au droit de cet accès, une barrière de canalisation des amphibiens (ou crapauduc) est présente le long de la RD607 et les extrémités de la voie verte seront sensibles.



L'entreprise Parcs & Sports reçoit des semi-remorques



A la sortie de Pontarmé, un problème d'assainissement pluvial



Une bâche permet de canaliser les amphibiens (généralement à la fin de l'hiver, début du printemps). Des traversées de chaussée sont peut-être nécessaires pour ces amphibiens (crapauduc).



Les places de stationnement à proximité du passage piéton devront être supprimées avant décembre 2026, selon le décret 2019-1428 du 24 décembre 2019.

Dans ce contexte, nous proposons de réaliser un diagnostic de sécurité sur cette section de la RD607, entre Pontarmé et Thiers-sur-Thève, à partir de comptages avec mesures des vitesses et de séquences vidéo (en intersection et embarquée).



Les doubles traits jaunes correspondent aux comptages automatiques et mesures des vitesses qui seront réalisés sur une semaine complète. Le rond jaune correspond à une analyse par vidéo du carrefour, qui sera réalisée aux heures de pointe du matin et du soir.

Une visite à vélo sera également réalisée avec caméra embarquée, afin de bien analyser les conditions de sécurité et les raccordements possibles aux deux extrémités, qui resteront des espaces partagés.

A partir de ce diagnostic, des esquisses d'aménagements seront réalisées, pour proposer des solutions d'implantation de la voie verte et de raccordements aux deux extrémités.

Si nécessaire, des recommandations seront également proposées, pour les deux zones d'espaces partagés, en vue d'y assurer une sécurité optimale des piétons et des cyclistes, mais également des trottinettistes qui sont nombreux à se rendre au Parc Astérix, malgré son implantation hors agglomération, qui interdit ce mode de déplacement.

Coût des prestations proposées

Comptages automatiques et mesure des vitesses

3 points de comptages à 450,000 € 1350,00 €

Analyse vidéo d'un carrefour

1 point d'analyse à 650,000 € 650,00 €

Diagnostic de sécurité routière, analyse du projet d'implantation de la voie verte, vérification de toutes les hypothèses d'aménagements possibles, analyse de la domanialité, recherche de solutions d'aménagement adaptées, esquisse des aménagements proposés

5 journées à 650,00 € 3250,00 €

Présentation de l'étude à la CCSSO et ses partenaires

Montant forfaitaire 600,00 €

TOTAL H.T 5850,00 €

TVA à 20% 1170,00 €

TOTAL T.C. 7020,00 €

Sept mille vingt euros.

Délai : 4 semaines

Le 23 mars 2026

INGÉNIERIE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SARL au Capital de 50000 €
6, Avenue de l'Europe 60200 Compiègne
Tél. 06 46 34 33 31
Email : a.gosda@be-isr.fr
SIRET : 530 434 687 00063

